

14/22-23

Reçu au
Secrétariat général
le 8 décembre 2022



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Bureau du vice-rectorat adjoint à la recherche et
Faculté des études supérieures et de la recherche

Registrariat
Le 12 nov. 2022
Université de Moncton

Reçu au
Bureau du VRER
le 22 novembre 2022

Le 22 novembre 2022

PAR COURRIEL

Monsieur Gilles Roy
Président
Comité des programmes
Université de Moncton

Objet : Modification des programmes de maîtrise et de doctorat en sciences du langage

Monsieur le Président,

À sa réunion du 28 octobre 2022, le Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche a approuvé unanimement les modifications aux programmes de maîtrise et de doctorat en sciences du langage. Les noms des programmes ont changé pour mieux refléter la réalité des champs de recherche du corps professoral (sociolinguistique). Plusieurs cours ont été créés et d'autres ont été abolis. Les évaluations externes ont été positives face à ces changements.

R-09-CFESR-221028

(Volpé/LeBlanc)

« Que le Conseil de la FESR recommande les modifications aux programmes de maîtrise ès arts (sciences du langage) et au doctorat en sciences du langage. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le vice-doyen,

Benoit Doyon-Gosselin

p. j.



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales

Bureau du vice-doyen

PAR COURRIEL

Le 21 avril 2022

Monsieur Francis LeBlanc
Vice-recteur adjoint à la recherche
Doyen de la Faculté des études
supérieures et de la recherche
Université de Moncton

Objet : Modification de la M.A. et du Ph. D. en sciences du langage

Monsieur le Vice-recteur adjoint,

Permettez-moi par la présente de soumettre les documents relatifs à la modification des programmes de M.A. et de Ph. D. en sciences du langage. Comme l'explique la directrice adjointe du Département d'études françaises, Karine Gauvin, dans la lettre ci-jointe, les programmes de maîtrise et de doctorat en sciences du langage ont été modifiés pour tenir compte des recommandations formulées par l'équipe d'évaluation externe des programmes en question et du Plan de mise en œuvre des décisions du Conseil des gouverneurs. Il s'agit de modifications majeures en ce sens que le titre des programmes – sciences du langage – a été modifié et la banque de cours, renouvelée.

La demande est accompagnée d'une lettre de Karine Gauvin dans laquelle sont justifiées les modifications proposées. À noter que les modifications ont été recommandées par l'Assemblée du Département d'études françaises le 19 novembre 2021, puis par les membres du Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales à leur réunion ordinaire du 20 avril 2022. Voici les résolutions adoptées en ce sens :

- Le Conseil recommande que les modifications proposées à la **M.A. en sciences du langage** soient adoptées. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.
- Le Conseil recommande que les modifications proposées au **Ph. D. en sciences du langage** soient adoptées. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.
- Le Conseil recommande que la **création** des cours LING7015, LING7020, LING/LITT7500, LING7520, LING7530, LING7540, LING7550, LING7560, LING7570 et LING7580 soit adoptée. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.

- Le Conseil recommande que l'**abolition** des cours LING6010, LING6800, LING7010, LING/LITT7510, LING7820, LING7830, LING7840, LING/LITT7860, LING7870, LING7920, LING7940, LING7950, LING7960 et LING7980 soit adoptée. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.
- Le Conseil recommande que la **banque de cours** LING (2^e et 3^e cycles) soit modifiée. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est à noter que les programmes de 2^e et 3^e cycles en études littéraires sont également en cours de modification au terme de leur évaluation externe. La création et l'abolition des cours double siglés LING/LITT ont donc reçu l'aval du secteur « Littérature » et de l'assemblée départementale; ces changements seront reflétés dans les modifications qui seront proposées prochainement aux programmes en études littéraires.

Je tiens aussi à préciser que les modifications proposées aux programmes ont fait l'objet d'un examen par une consultante externe et d'un consultant externe, conformément aux exigences de la CESP. Vous trouverez ci-joint les avis en question ainsi que la réponse du secteur « Linguistique ». Dans l'ensemble, les avis externes étaient très positifs.

Vous remerciant de soumettre la présente demande à l'attention des membres du Comité des programmes des études supérieures (CES), je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-recteur adjoint, mes salutations cordiales.

Le vice-doyen de la Faculté des
arts et des sciences sociales,



Matthieu LeBlanc

c. c. Benoit Doyon-Gosselin, vice-doyen, FESR

p. j. Documentation requise pour la modification des programmes



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales
Département d'études françaises

Le 7 avril 2022

M. Jean-François Thibault, doyen
M. Matthieu LeBlanc, vice-doyen
Faculté des arts et des sciences sociales
Université de Moncton

Bonjour MM. Thibault et LeBlanc,

Le secteur linguistique du Département d'études françaises a procédé à la révision de ses programmes des cycles supérieurs, soit la *Maîtrise ès arts (sciences du langage)* et le *Doctorat en sciences du langage*, au terme d'une évaluation entamée en 2019. Au cours de ce processus, nos programmes ont aussi été examinés par une consultante externe et un consultant externe à l'automne 2021 (voir plus bas). Les programmes que nous vous présentons aujourd'hui tiennent donc compte de l'ensemble des recommandations faites par les diverses instances depuis leur évaluation initiale, soit ceux proposés par les évaluateurs externes (M. Amedegnato et Mme Hallion), par le Conseil des Gouverneurs ainsi que les avis des commentateurs (M. Bigot et Mme Roy).

Voici les principaux changements.

Dans un premier temps, les noms des programmes ont été modifiés. La *Maîtrise ès arts (sciences du langage)* devient la *Maîtrise ès arts (sociolinguistique)*, et le *Doctorat en sciences du langage* sera désormais *Doctorat en sociolinguistique*. Les intitulés de nos programmes est une question récurrente, et les évaluateurs de 2019 ont proposé que soit « énoncé[e] clairement l'identité des programmes et l'assumer pleinement » (recommandation 1., section 2.2.4 du Rapport Amedegnato-Hallion). Cette recommandation a également été retenue par le Conseil des gouverneurs (« décision #1 : Que les membres du secteur linguistique explorent la possibilité de renommer les programmes afin de mettre en valeur leur contenu »). Le secteur linguistique a donc choisi d'adopter des intitulés qui reflètent davantage l'orientation des travaux de recherche des professeurs de l'Université de Moncton qui se sont résolument ancrés, ces

dernières années, en sociolinguistique¹. Si cette discipline demeure vaste et peut être conduite différemment selon les écoles, il n'en demeure pas moins que nous serons les seules, au Canada, à offrir des programmes de sociolinguistique.

Dans un deuxième temps, nous avons révisé notre offre de séminaires afin de mettre de l'avant leur composante sociolinguistique, ce qui correspond d'ailleurs à la décision #3 du Conseil des gouverneurs : « Que les membres du secteur linguistique revoient la banque de séminaires en fonction du renouvellement du corps professoral tout en gardant à l'esprit l'identité cohésive des programmes ». Il est parfois plus facile de faire table rase pour mieux reconstruire : c'est l'approche que nous avons privilégiée. Tous les séminaires ont donc été abolis et nous en avons créé six nouveaux, qui reflètent plus étroitement les champs d'intérêts des professeures. L'un d'entre eux, le séminaire de sociolinguistique, sera rendu obligatoire à la maîtrise (comme il sera offert annuellement, les personnes inscrites au doctorat le suivront aussi). Il nous a semblé judicieux de nous assurer que les candidates et les candidats à nos programmes aient en main les composantes théoriques fondamentales de la discipline. Les autres changements concernent le séminaire *LING7980 Thèmes en linguistique*, dont l'intitulé devient *LING7520 Nouvelle question de sociolinguistique* et dont le contenu permettra d'aborder des questions émergentes ou encore des questions connues mais traitées dans une nouvelle perspective. Les autres séminaires nouvellement créés, tous de niveau 7000, touchent à des aspects variés et actuels des questions de sociolinguistique : *LING7540 Débats sociaux et polémiques linguistiques*, *LING7550 Langue, éducation et inégalités sociales*, *LING7560 Langues, genres et sexualités*, *LING7570 Norme linguistique et enjeux sociaux* et *LING7580 Analyse du discours* seront les séminaires offerts en lien direct avec les champs d'intérêt des professeures.

D'autres changements ont aussi été opérés dans un souci de faciliter la diplomation. En effet, le séminaire *LING6800 Méthodologie de la recherche*, obligatoire à la maîtrise seulement, changera de sigle afin de permettre aux personnes inscrites au doctorat de le suivre également. De fait, notre expérience au cours des dernières années nous a permis de constater que toutes les personnes inscrites au séminaire, peu importe le niveau, bénéficient de l'encadrement offert dans la réalisation de leur projet de thèse. Il ne sera pas rendu obligatoire au doctorat. Il en va de même pour les personnes inscrites à notre département, mais en littérature. Le séminaire sera donc un séminaire de niveau 7000, double siglé LING et LITT. Il changera également de nom afin de répondre à la recommandation « 1. Harmoniser l'intitulé et la description du séminaire *LING6800 Méthodologie de la recherche* avec le contenu réel du séminaire » du Rapport Amedegnato-Hallion, section 2.4.4 et se nommera désormais *LING7500/LITT7500 Processus de recherche*. En outre, nous changerons le niveau de l'un des deux séminaires de lectures dirigées, afin de permettre aux étudiantes et aux étudiants des deux cycles de les suivre tous les deux, en cas de besoin. Ce sont des formalités administratives qui devraient permettre plus de

¹ Pour expliquer l'orientation en sociolinguistique, voir cet extrait : « Les programmes offerts témoignent d'une grande cohésion du point de vue de leur approche et des thématiques abordées : ils proposent une formation de recherche fondamentale en sociolinguistique et privilégient l'Acadie comme terrain d'étude tout en intégrant des questions plus larges en lien avec l'étude des minorités linguistiques (insécurité linguistique, politiques et aménagement linguistiques, migrations, bilinguisme). L'étudiant.e a donc le choix de travailler sur une situation sociolinguistique externe à l'Acadie et à la francophonie. Il s'agit d'une orientation et de thématiques qu'il y a lieu de conserver et de renforcer » (Rapport Amedegnato-Hallion, p. 7).

souplesse dans nos programmes. Enfin, nous avons ajouté des objectifs à tous les séminaires, ceux-ci étant absents auparavant.

En ce qui concerne les avis exprimés par le consultant externe Davy Bigot et la consultante externe Sylvie Roy, nous avons retenu leur proposition de modifier le titre du séminaire que nous avons intitulé *LING7820 Analyse conversationnelle*, qui deviendra *LING7580 Analyse du discours*. Le contenu du cours et ses objectifs ont été revus et mis à jour. Nous avons également précisé le terrain acadien (et ses enjeux particuliers) dans le descriptif de nos séminaires, dans la mesure du possible. Enfin, en ce qui concerne les autres propositions de changement, elles ont été étudiées avec beaucoup de sérieux et après vérification, la plupart ne peuvent pas être adoptées puisqu'il faudrait changer un certain nombre de règlements universitaires, ce qui n'est pas de notre ressort.

MM. Thibault et LeBlanc, je vous prie de noter que toutes les autres recommandations, celles du Rapport Amedegnato-Hallion, du Conseil des gouverneurs et celles des commentateurs Bigot et Roy, ont été étudiées et mises en place dans la mesure du possible. Nous ne présentons ici que les changements majeurs apportés à nos programmes. Les professeurs du secteur linguistique sont motivés par ces changements et espèrent être capables d'offrir les nouveaux séminaires à l'automne 2023. Enfin, notons que ces modifications ont été adoptées à l'unanimité par l'assemblée départementale du Département d'études françaises le 19 novembre 2021.

En souhaitant que le tout soit conforme à vos attentes, je vous prie d'agréer, messieurs le doyen et le vice-doyen, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Karine Gauvin
Professeure agrégée (secteur linguistique)
Présidente du Comité des études supérieures
Directrice-adjointe du Département d'études françaises
Faculté des arts et des sciences sociales

**Rapport sur les programmes
Maîtrise ès arts (sociolinguistique)
Doctorat en sociolinguistique**

Introduction

À la demande de monsieur Matthieu LeBlanc, Vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales de l'Université de Moncton, j'ai le plaisir de vous présenter ce bref rapport sur les deux programmes intitulés *Maîtrise ès arts (sociolinguistique)* et *Doctorat en sociolinguistique*. À titre de consultant et d'expert en sociolinguistique, j'ai eu le plaisir d'examiner l'extraordinaire travail de révision des programmes effectué par mes collègues de l'Université de Moncton. Dans ce document, je me bornerai à souligner les points forts tout en me permettant quelques suggestions. J'aimerais assurer mes collègues que ces suggestions ne sont en rien des critiques fondamentales de leur travail, mais simplement quelques réflexions qui me sont apparues à la lecture des documents intitulés *Programmes révisés* et *Rapport d'évaluation*. Vous trouverez tout d'abord mes remarques concernant le programme *Maîtrise ès arts (sociolinguistique)*, puis celles à l'égard du *Doctorat en sociolinguistique*.

1) Programme de Maîtrise ès arts (sociolinguistique)

Le programme actuel comprend la rédaction d'une thèse (30 crédits), le cours obligatoire *Méthodologie de la recherche* (3 crédits), ainsi que trois autres cours offerts parmi une liste de 9 séminaires (9 crédits). La proposition de modification comporte maintenant la rédaction d'une thèse (30 crédits), 2 séminaires obligatoires (LING7500 et LING7530) et 2 séminaires à choisir parmi 6 (dont 5 nouvellement créés).

L'objectif étant la création d'un programme de Maîtrise en sociolinguistique, **les modifications suggérées me semblent tout à fait cohérentes.**

Tout d'abord, le cours LING6800 change d'intitulé pour devenir LING7500 *Processus de recherche*. Si le contenu du cours ne semble pas changer fondamentalement, le fait de changer l'intitulé permet de mieux rendre compte de la nature des travaux et des thèmes abordés (recension des écrits, constitution de corpus, etc.).

La création d'un cours obligatoire en sociolinguistique (LING7530 - *Sociolinguistique*) me semble tout à fait pertinente. Les thèmes abordés (apports et limites des principaux courants de la discipline, méthodes et enquêtes en sociolinguistique, etc.) sont en adéquation parfaite avec l'objectif du cours et du programme. Néanmoins, j'aimerais souligner l'absence d'un aspect qui me semble important pour la discipline, celui des langues en contact. Ce thème fait d'ailleurs l'objet d'un cours complet (LING7840) dans le cadre du programme actuel. Je suggère simplement d'inclure ce thème parmi ceux traités dans le nouveau cours LING7530. Mes collègues y ont certainement pensé, mais cela n'apparaît pas clairement dans les thèmes listés. C'est donc une petite précision qu'il me paraît important de faire.

La liste des nouveaux cours optionnels (LING 7520, LING 7540, LING 7550, LING 7560, LING 7570, et LING 7820) est impressionnante et, encore une fois, en parfaite adéquation avec les objectifs du programme. Les thèmes abordés sont passionnants et je n'ai aucun doute sur le fait que ces questions sauront attirer les étudiantes et étudiants. Je félicite d'ailleurs mes collègues d'inclure des thèmes dont beaucoup sont à la pointe des nouvelles recherches en sociolinguistique (approches féministes et queers, par exemple). J'aimerais souligner cependant l'absence d'un séminaire portant spécifiquement sur l'approche variationniste de la sociolinguistique. C'est une approche classique dont les points théoriques et méthodologiques me semblent suffisamment importants pour en faire un séminaire complet. Je suis tout à fait conscient que mes collègues traiteront des travaux de Labov dans le séminaire de sociolinguistique obligatoire. Toutefois, je suis convaincu qu'il serait pertinent d'approfondir le thème de la linguistique variationniste à travers l'étude des vagues 1, 2 et 3. C'est aussi une approche particulièrement populaire en Amérique du Nord. L'absence d'une formation classique sur ce thème pourrait, selon moi, pénaliser un.e étudiant.e souhaitant poursuivre ses études dans une université où ce courant est particulièrement présent. Enfin, dans le même ordre d'idée, j'ai peur que l'absence totale de formation en linguistique fondamentale (syntaxe, phonologie, morphologie, notamment) nuise aussi aux étudiant.e.s désirant poursuivre leurs études ailleurs. Par expérience, intégrer un programme de doctorat en ayant des cours de « rattrapage » dès le départ n'est pas chose facile. Je suis encore une fois conscient des objectifs du programme et de sa cohérence. Je tiens juste à souligner un problème auquel j'ai dû personnellement faire face lors de mes études doctorales à l'UQAM, il y a de cela quelques années.

Je terminerai en soulignant que le nouveau programme permettrait de suivre un quatrième séminaire en études littéraires ou dans une discipline connexe (sous réserve d'acceptation de la part du comité). Je ne suis personnellement pas convaincu par la pertinence d'offrir une telle possibilité. Compte tenu de la qualité des séminaires envisagés et des questions qui seront traitées, il me semble plus intéressant de renforcer autant que possible la formation en sociolinguistique des étudiant.e.s.

2) Programme de *Doctorat en sociolinguistique*

Le programme actuel inclut la rédaction d'une thèse (90 crédits), l'examen prédoctoral (6 crédits) et 4 séminaires parmi 9 (plus 3 considérés comme « autres »). La nouvelle maquette comprend les mêmes éléments. Seule la liste des séminaires a changé, et inclut les nouveaux cours (LING 7520, LING 7540, LING 7550, LING 7560, LING 7570 et LING7820).

À l'instar du programme de Maîtrise en sociolinguistique, le programme de Doctorat en sociolinguistique est particulièrement cohérent et en adéquation avec son titre et les objectifs à atteindre. Comme je l'ai mentionné, ci-haut, la création d'un séminaire en linguistique variationniste me paraît pertinente, peut-être même encore plus dans le cadre d'un doctorat spécialisé en sociolinguistique.

L'absence de preuve d'une formation en linguistique fondamentale pourrait aussi, je pense, porter préjudice aux étudiant.e.s souhaitent obtenir un poste de professeur.e,

notamment dans un département de linguistique. Dans un tel cas, n'est-il pas possible que la formation offerte dans le cadre de ce doctorat soit perçue comme trop spécialisée ? Dans un département de linguistique, je pense qu'un.e sociolinguiste reste perçu comme un.e linguiste avant tout, et je pense qu'il est possible que l'absence de preuves évidentes d'une formation en linguistique fondamentale joue en défaveur des étudiant.e.s sortant de ce programme.

Pour remédier à ce problème, je suis d'avis, tout comme les membres du comité externe, de revoir la pertinence de l'examen prédoctoral. Les 6 crédits de cet examen ne pourraient-ils pas permettre de le remplacer au profit de deux séminaires de linguistique fondamentale ? C'est une suggestion qui, je crois, mérite d'être posée.

Conclusion

En conclusion, j'aimerais tout d'abord souligner à nouveau tout le travail qui a été effectué par mes collègues. La majorité des questions soulevées et des suggestions proposées par les membres de comité externe me semble avoir été prise en compte. L'identité des programmes est claire. Les objectifs sont également précis. **La qualité des programmes me paraît excellente et les séminaires proposés permettront sans aucun doute de former des étudiant.e.s de très haut niveau.** Cependant, j'insisterai une dernière fois sur le fait que ces programmes pourraient, de par l'absence de séminaires en linguistique fondamentale, défavoriser à la fois les étudiant.e.s désirant poursuivre leurs études à l'extérieure de l'Université de Moncton, ou les candidat.e.s aux postes de professeur.e en linguistique dont la formation pourrait apparaître trop peu solide dans certains domaines fondamentaux de la linguistique.

Enfin, je n'ai aucun doute sur le fait que l'équipe enseignante est composée de collègues chevronnées qui sauront faire le lien entre les thèmes abordés dans les séminaires et leurs projets de recherche respectifs.



Davy Bigot, Ph.D
Professeur agrégé
Département d'études françaises
Université Concordia
Bureau : LB. 607.02
Téléphone : 514-848-2424 #7517

Le 18 février 2022

Aux membres du comité,

Je suis ravie de donner mon avis sur les modifications du programme de maîtrise et de doctorat pour ‘les sciences du langage’. Je suis sociolinguiste qui travaille depuis plusieurs années sur les idéologies linguistiques et le bilinguisme dans une faculté d’éducation dans l’Ouest canadien. J’ai été la directrice des programmes aux études supérieures au Werklund School of Education à l’université de Calgary pendant quelque temps pour devenir, par la suite, vice-doyenne à la recherche. Je vous donne donc mon avis sur les programmes selon mes expériences et mes champs d’intérêt ainsi qu’après la lecture des documents reçus. Je diviserai ces deux pages de la façon suivante : le contenu des programmes révisés, les intérêts pour les étudiants et les intérêts pour l’établissement.

La structure des programmes révisés : Contenu

Le changement de nom du programme de ‘sciences du langage’ à ‘sociolinguistique’ est une bonne initiative. Avec les théories critiques qui deviennent de plus en plus pertinentes dans notre société, la sociolinguistique est un bon choix. La sociolinguistique, c’est l’usage des langues dans une société. Ce qui veut dire que les professeurs peuvent aborder différents concepts des langues dans le programme qui seront pertinents pour les étudiants en linguistique et dans tout autre domaine connexe. Le nouveau titre ouvre la porte à la collaboration avec les autres départements ou facultés ainsi que les instituts présents à l’université de Moncton sur les enjeux minoritaires. Privilégier l’Acadie est une bonne idée ainsi que d’ouvrir la porte à d’autres contextes puisque nous comprenons les contextes locaux en examinant les contextes globaux et vice versa.

Intérêts que la sociolinguistique présente pour la population étudiante

Il est important de mettre sur pied un programme qui intéresse les étudiants à partir de l’expertise des professeurs; ce qui a été fait. Les séminaires semblent assez ouverts pour parler de plusieurs débats sociolinguistiques actuels. Il semble que le séminaire de l’analyse conversationnelle n’a pas été changé. Il aurait été intéressant d’en faire l’examen et de l’intituler *Analyse du discours* qui semble plus large et utilisé par un certain nombre de sociolinguistes. Les titres des nouveaux cours visent des thématiques actuelles très intéressantes et attireront les étudiants. Il sera facile de faire de la publicité pour ces cours puisqu’ils touchent la vie des gens de façon quotidienne (la discrimination linguistique et culturelle, les genres, le langage des personnes bilingues et multilingues, les immigrants francophones, le pouvoir des langues). Le cours obligatoire est également important pour donner les bases de la sociolinguistique et parler des enjeux épistémologiques. Je trouve que la force du programme se retrouve dans les nouveaux cours offerts.

Je suis d'accord que les cours soient ouverts aux deux niveaux (MA et PHD), même si le niveau d'expertise de recherche sera différent. Selon moi, les cours de recherche méthodologique doivent être flexibles pour que les étudiants des deux programmes puissent utiliser l'approche méthodologique qui conviendra à leur question de recherche et à leur intérêt. C'est possible de faire cela si l'instructeur du cours devient un facilitateur en quelque sorte pour permettre aux étudiants de travailler sur ce qui les intéresse.

Intérêts de la sociolinguistique pour l'établissement

Les changements apportés correspondent bien au milieu dans lequel l'établissement se situe. Les étudiants pourront examiner les enjeux sociolinguistiques en Acadie ou ailleurs. Il est vrai qu'il n'existe pas beaucoup de maîtrise ou de doctorat en sociolinguistique comme tel. De plus en plus, on voit la transdisciplinarité/interdisciplinarité émerger et la question sera de savoir comment la sociolinguistique peut se marier avec la politique linguistique, la pédagogie bilingue et multilingue, ainsi que son importance au niveau de l'équité, diversité et inclusion surtout en ce qui concerne les demandes de subventions et de prix. Donc, une sociolinguistique qui traitera des enjeux minoritaires dans un monde global, l'Acadie devenant le contexte pour expliquer des défis plus globaux. Les deux programmes peuvent être reliés au Centre d'études acadiennes, l'Institut d'études acadiennes, l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques et les chaires consacrées aux recherches sur l'Acadie ou les minorités linguistiques et offrir aux étudiants une base théorique importante pour ces centres. Donc en somme :

- 1) La sociolinguistique est un bon titre et correspond aux domaines des professeurs. Les nouveaux cours ouvrent la porte aux enjeux actuels en Acadie et ailleurs.
- 2) Pour les étudiants, les nouveaux programmes seront attirants parce qu'ils ouvrent la porte aux défis actuels locaux, nationaux et mondiaux.
- 3) Pour l'établissement, les programmes se marient bien avec les Centres ou les Instituts déjà présents. Un programme de maîtrise et doctorat en sociolinguistique est nouveau au Canada et attirera des étudiants de plusieurs domaines pour lesquels les langues ont une importance primordiale, surtout dans un contexte minoritaire.

J'espère que ces commentaires vous seront utiles. Je félicite les professeurs en linguistique qui vont offrir un programme très intéressant pour les étudiants aux études supérieures. Les nouveaux cours sont excitants et passionnants et j'applaudis le nombre d'heures de travail que cela a dû susciter. Finalement, je pense que vous aurez un grand succès avec votre programme de maîtrise et de doctorat en sociolinguistique. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.



Prof. Sylvie Roy
Werklund School of Education
University of Calgary, 2500 University Dr. N.W.
Calgary, Alberta, Canada, T2N1N4
403-909-4392
syroy@ucalgary.ca

Réponse aux avis de la consultante externe et du consultant externe sur nos programmes de maîtrise et de doctorat (Secteur linguistique)

D'abord, nous sommes heureuses de constater que le commentateur et la commentatrice sont satisfaits des changements proposés et qu'ils recommandent leur adoption. Nous souhaiterions toutefois revenir sur les suggestions d'amélioration proposées et expliquer les changements que nous avons effectués aux programmes depuis :

- le secteur linguistique reconnaît que le thème « langues en contact » est quelque peu masqué au sein des descriptifs de nos séminaires. Nous avons modifié nos descriptifs pour mieux refléter la réalité (socio)linguistique de l'Acadie et même de la francophonie canadienne, terrains privilégiés au sein de nos programmes;
- l'intitulé du séminaire LING7820 Analyse conversationnelle devient LING7580 Analyse du discours. Le contenu du cours et ses objectifs ont été revus et mis à jour. Les documents afférents ont aussi été revus afin de refléter le changement de l'intitulé;
- en ce qui a trait à la possibilité d'ajouter un séminaire traitant de l'approche variationniste, nous estimons qu'il est préférable de faire valoir les apports de ce dernier dans le séminaire LING7530 Sociolinguistique, puisque nos programmes sont résolument articulés autour de la sociolinguistique critique. En outre, les professeurs du département ont développé des expertises qui vont au-delà de ce mouvement fondateur qui se situe à l'extérieur de la sociolinguistique telle que pratiquée au département;
- nous comprenons les réserves de monsieur Bigot en ce qui concerne la formation en linguistique fondamentale des étudiantes et des étudiants, mais nous estimons que les critères d'admission à la maîtrise nous permettent justement de déterminer si la formation suivie au baccalauréat est suffisante. Nous exigeons une propédeutique quand la formation est incomplète, pratique que nous poursuivrons. Enfin, nous aimerions préciser que nous avons peu souvent offert des séminaires au département dont la thématique était limitée aux fondements;
- en ce qui concerne l'idée d'enlever la possibilité pour une personne étudiante de suivre un 4^e séminaire dans une autre discipline (en littérature ou autre), cela nous semble aller à l'encontre des recommandations qui avaient été faites sur l'interdisciplinarité de nos programmes¹ par les évaluateurs externes en 2019. Il nous semble en effet judicieux de laisser la voie libre aux personnes étudiantes qui souhaiteraient élargir leur formation en incluant une discipline connexe;
- enfin, le règlement universitaire 32.6 nous interdit de remplacer l'examen pré-doctoral par des séminaires.

¹ Voir le point 2.6.4, point 3 : « Assumer davantage la portée interdisciplinaire du programme, au-delà du secteur littérature, en bâtissant des ponts avec les départements connexes tels que la sociologie, les sciences politiques, la philosophie, l'histoire, la géographie » (rapport Hallion-Amedegnato).

MODIFICATION À LA MAÎTRISE EN SCIENCES DU LANGAGE

R : 13-CPR-220223

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique la nouvelle appellation pour le programme de maîtrise ès arts (sciences du langage), soit Maîtrise ès arts (sociolinguistique). »

Vote : unanime

Proposition au Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte la nouvelle appellation pour le programme de maîtrise ès arts (sciences du langage), soit Maîtrise ès arts (sociolinguistique). »

PROJET DE MODIFICATION MAJEURE DE PROGRAMME

En règle générale, les modifications qui portent sur 25 % ou plus d'un programme ou des éléments d'un programme (voir section 2.4.2 de la politique *Évaluation des programmes universitaires avant leur mise en œuvre (Politiques et procédures) mars 2013*) doivent être soumises à une approbation par la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM). Les modifications qui ont des répercussions importantes sur le programme et qui affectent les exigences, la structure, le contenu, les résultats d'apprentissage, le mode de prestation ou les ressources du programme (ex. l'ajout d'un régime coopératif) exigent un projet de modification majeure de programme.

RENSEIGNEMENTS EXIGÉS

1. Identification du programme

- 1.1 Établissement(s) présentant le projet.
[Université de Moncton](#)
- 1.2 Faculté(s).
[Faculté des arts et des sciences sociales](#)
- 1.3 UARD(s) / CÉS, **s'il y a lieu**.
[Études françaises](#)
- 1.4 École(s) / Département(s) / Unité(s) / Secteur(s).
[Département d'études françaises](#)
 - 1.4.1 Lieux où est offert le programme.
[Campus de Moncton](#)
- 1.5 Nom du programme (ancien et proposé, **s'il y a lieu**).
[Ancien : Maîtrise ès arts \(sciences du langage\); nouveau : Maîtrise ès arts \(sociolinguistique\)](#)
- 1.6 Codes de programme de l'établissement (proposés et existants, **s'il y a lieu**), comme ils apparaissent dans le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (élément IP 2000) (**à remplir par le VRAEAP**).
[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)
- 1.7 Type de programme (p. ex. certificat de 1^{er} cycle, diplôme de 1^{er} cycle, baccalauréat; certificat de 2^e cycle, diplôme d'études supérieures, maîtrise; doctorat).
[Maîtrise](#)
- 1.8 Diplôme(s) décerné(s) (ancien et proposé, **s'il y a lieu**).
[M. A. \(sciences du langage\); nouveau : M. A. \(sociolinguistique\)](#)
- 1.9 Calendrier
 - 1.9.1 Session et année des premières inscriptions au programme modifié, compte tenu de toutes les approbations exigées, y compris celle de la CESPM.
[Automne 2023](#)
 - 1.9.2 Année universitaire de la visite des évaluatrices ou évaluateurs externes, après la mise en œuvre du programme modifié (**à remplir par le VRAEAP**). [Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

Plan de transition pour les étudiantes et étudiants inscrits au programme existant, de même que le plan d'introduction graduelle des modifications, **s'il y a lieu**.

 - 1.9.3 Session et année où les dernières étudiantes et étudiants inscrits au programme existant le termineront, **s'il y a lieu** (voir les *Règlements universitaires* 11.1 et 11.2 pour la durée maximale des études). [2030](#)

- 1.9.4 **S'il y a lieu**, tout autre renseignement qui aidera la CESPМ à comprendre comment le programme existant, approuvé par la CESPМ, effectuera la transition au programme proposé.

Seule une année de scolarité est exigée. Pour le reste, il s'agit de crédits de thèse, donc aucune transition entre les programmes n'est nécessaire.

- 1.10 Dates de l'approbation par le Sénat (**à remplir par le VRAEAP**).
(1) Sénat

2. Description de la modification de programme proposée

- 2.1 Décrivez le **type de modifications proposées** (p. ex. modification de cours, ajout de l'enseignement coopératif, prestation par enseignement à distance).

Le nom du programme est modifié, ainsi que l'offre des séminaires.

- 2.2 Décrivez le **but des modifications** (p. ex. donner suite à une évaluation externe [fournir des détails], atteindre des objectifs institutionnels, mieux orienter le programme, suivre l'évolution de la discipline, répondre aux besoins de la clientèle).

Si les modifications proposées comprennent un changement de nom ou de diplôme, fournissez une justification du choix du nouveau nom ou diplôme.

À la suite d'une évaluation externe, deux recommandations majeures avaient été proposées.

1- « Que les membres du secteur linguistique explorent la possibilité de renommer les programmes afin de mettre en valeur leur contenu. » Ainsi, la « maîtrise ès arts (sciences du langage) » s'intitule désormais « maîtrise ès arts (sociolinguistique) ». L'évaluateur et l'évaluatrice externes avaient signalé dans leur rapport que notre programme de maîtrise témoigne d'une grande cohésion du point de vue de son approche et des thématiques abordées, puisqu'il ancre la formation de recherche fondamentale en SOCIOLINGUISTIQUE – ceci permet de privilégier l'Acadie comme terrain d'étude tout en intégrant des questions plus larges (i.e. l'étude des minorités linguistiques). Comme la sociolinguistique est au cœur des travaux de recherche des professeures du secteur linguistique, nous avons décidé de rendre cette spécialité plus visible dans un effort de transparence, certes, mais aussi dans une volonté de la rendre plus saillante au sein des autres programmes de maîtrise offerts au Canada. Nous espérons de la sorte également répondre aux besoins de la clientèle étudiante qui a exprimé, au cours des dernières années, un intérêt marqué pour les questions de langue ancrées dans le milieu acadien ou minoritaire. Nous estimons ainsi que l'expertise développée par le secteur linguistique du Département d'études françaises sera mieux représentée par ce changement de nom de programme.

2- « Que les membres du secteur linguistique revoient la banque de séminaires en fonction du renouvellement du corps professoral tout en gardant à l'esprit l'identité cohésive des programmes. » En ce qui concerne l'offre de séminaires, les séminaires à thématiques larges ont été remplacés par des séminaires à thématiques plus spécifiques et actualisées. Nous en avons également diminué le nombre afin de mieux refléter la situation actuelle en termes de ressources humaines (trop de séminaires devenaient « surannés »), et nous avons créé un deuxième séminaire de lectures dirigées afin d'offrir une certaine souplesse à la formation de la scolarité de l'étudiante ou de l'étudiant, souplesse nécessaire dans un petit département. Enfin, un séminaire posant les assises théoriques essentielles à la sociolinguistique a été créé et sera obligatoire dans le programme de maîtrise.

- 2.3 Identifiez les **autres établissements** mis à contribution ou consultés, **s'il y a lieu**.
Cliquez ici pour saisir le texte.

- 2.4 Nommez chaque **consultante ou consultant externe** (p. ex. professeure, professeur ou autre spécialiste) qui a donné son avis sur les modifications de programme proposées¹. **Annexez** la correspondance et les commentaires écrits (normalement, une ou deux pages) des personnes consultées. Incluez un sommaire des mesures prises pour régler les questions soulevées, **s’il y a lieu**.

Dans le cas d’un programme relié à la santé, annexez une lettre d’appui du *Comité consultatif sur les ressources humaines en santé dans les Provinces atlantiques* (CCRHSPA).

[Davy Bigot \(Université Concordia\) et Sylvie Roy \(University of Calgary\)](#)

- 2.5 Indiquez la durée du programme en années (temps complet et temps partiel, **s’il y a lieu**).

Le programme est d’une durée de 2 années (minimum).

Annexez la feuille de route actuelle et une feuille de route modifiée (avec les changements en gras).

Annexez également la **dernière version** du programme soumise à la CESPM si celle-ci est différente de la feuille de route actuelle.

Pour chaque cours obligatoire et cours à option dans la discipline, **annexez** la description au répertoire, les préalables et les résultats d’apprentissage.

3. Résultats d’apprentissage

- 3.1 Complétez et **annexez** le **Tableau – Résultats d’apprentissage (1^{er} cycle), (2^e cycle) ou (3^e cycle)** en précisant les résultats d’apprentissage au niveau du diplôme et au niveau du programme et en décrivant les mécanismes qui permettront de les atteindre.

- 3.2 Décrivez les **stratégies d’apprentissage** (p. ex. la pédagogie par projet, l’apprentissage coopératif, les travaux et exercices d’application réalisés en équipes, l’enseignement par les pairs, la découverte guidée, les exposés interactifs, lectures et analyses de textes, dissertations, comptes rendus, travaux pratiques, projets de recherche, analyses de cas, visites dans des institutions et organismes) (**synthèse en 100 mots ou moins**).

Les stratégies d’apprentissage demeurent les mêmes – ce programme mise sur les exposés interactifs, les lectures et les analyses de textes, les dissertations, les comptes rendus, les travaux pratiques et les projets de recherche (sur un semestre). Les objectifs d’apprentissage visent pour l’essentiel une bonne capacité d’analyse et visent au développement d’un esprit critique et de synthèse. Les objectifs secondaires incluent l’acquisition d’habiletés rédactionnelles et le développement d’une certaine autonomie au travail. Enfin, les stratégies peuvent inclure des composantes méthodologiques comme la collecte de données sur le terrain, dans les archives, etc.

- 3.3 **S’il y a lieu**, décrivez comment les modifications proposées répondent aux exigences en matière d’**agrément**. Cliquez ici pour saisir le texte.

4. Ressources humaines

Décrivez les répercussions que les modifications proposées auront sur les **ressources humaines** affectées au programme, **s’il y a lieu**.

Les modifications proposées n’ont pas de répercussions sur les ressources humaines.

5. Incidences sur les ressources

- 5.1 Indiquez si les **inscriptions au programme** devraient augmenter, diminuer ou demeurer inchangées à la suite de la modification du programme. Si un changement est prévu, veuillez en indiquer le degré (p. ex. on prévoit

¹ Une fois que la proposition sera soumise à la CESPM, celle-ci invitera aussi les autres universités des Provinces maritimes à fournir des commentaires écrits dans un délai de deux semaines. Il est important de ne pas confondre ces consultations avec le processus d’évaluation externe sous la *Politique d’évaluation des programmes*.

X inscriptions additionnelles chaque année, ce qui donnera un total de Y étudiantes et étudiants par année une fois le programme mis en place).

Nous souhaitons voir une augmentation des inscriptions au programme, mais il nous est impossible d'anticiper à l'heure actuelle une augmentation ou une diminution des inscriptions à la suite de la modification du programme. Toutefois, nous misons sur l'originalité et la spécificité de ce programme pour en accroître l'intérêt et par le fait même, les inscriptions.

- 5.2 Décrivez les répercussions que les modifications proposées auront sur les **ressources du programme** et les mesures qui seront prises pour les gérer. Si aucune répercussion n'est prévue, expliquez les raisons de cette conclusion.

Les cinq professeures de linguistique du Département d'études françaises seront en mesure d'assurer l'offre des séminaires et l'encadrement des personnes inscrites au programme. Le nombre de crédits offerts reste le même.

- 5.3 Complétez et **annexez** le **Tableau – Budget** afin de présenter un **budget révisé** qui tient compte des modifications proposées **s'il y a lieu**. Consultez le décanat de votre faculté au besoin.

- 5.4 Décrivez les répercussions qu'entraînera la modification de ce programme sur **les autres programmes actuellement offerts** par l'établissement (p. ex. réduction de l'offre de cours à option ou de cours interdépartementaux) et les mesures qui seront prises à cet égard.

Les modifications proposées n'entraînent pas de répercussions sur les autres programmes actuellement offerts par l'Université de Moncton.

6. Autres renseignements

- 6.1 **S'il y a lieu**, fournissez ou **annexez** tout autre renseignement qui aidera la CESPM à comprendre les modifications proposées et à évaluer la qualité du programme modifié. Des rapports d'évaluation interne ou externe, de même qu'un résumé de la réponse de l'Université, **s'il y a lieu**, seraient utiles.
Cliquez ici pour saisir le texte.

7. Renseignements complémentaires exigés (pour les programmes offerts à l'aide des technologies ou d'autres modes d'enseignement à distance)

Dans le cas où le **mode de prestation d'un programme est modifié** pour y inclure l'enseignement à l'aide des technologies ou d'autres modes d'enseignement à distance :

- 7.1 Décrivez comment les **modes de prestation** contribueront à enrichir l'apprentissage des étudiantes et étudiants et à créer un sentiment d'appartenance à la communauté universitaire, autant parmi les étudiantes et étudiants qu'entre les membres de la population étudiante et les membres du corps professoral.

Cliquez ici pour saisir le texte.

- 7.2 Décrivez les **mécanismes de soutien** offerts aux membres du corps professoral (p. ex. formation pédagogique obligatoire ou facultative, soutien technique pour la conception des cours et l'enseignement) et aux étudiantes et étudiants (p. ex. initiation obligatoire ou facultative à l'utilisation de la technologie, communications sur les attentes relatives aux rapports interpersonnels et au rendement).

Cliquez ici pour saisir le texte.

- 7.3 Décrivez dans quelle mesure les **membres du corps professoral seront disponibles** pour les étudiantes et étudiants et pourront leur faire part de leurs commentaires; décrivez aussi les possibilités d'échange entre les étudiantes et étudiants dans le cadre de ce programme.

Cliquez ici pour saisir le texte.

- 7.4 Décrivez les **mécanismes mis en place** pour s'assurer des paramètres suivants pour le programme proposé :
- les systèmes de gestion des cours sont fiables, adéquats et adaptables
 - le matériel informatique, les logiciels et les autres ressources et supports technologiques sont appropriés

- les technologies et le matériel sont en bon état et à jour
- l'infrastructure permettra le soutien des services existants et l'expansion des cours offerts en ligne.

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

8. Renseignements complémentaires exigés (pour les programmes offerts en collaboration, y compris les programmes articulés)

- 8.1 Dans le cas d'un programme articulé ou offert en collaboration, annexe des lettres avec signature des partenaires confirmant que le projet est présenté en collaboration.

Signalez et expliquez les **changements aux ententes** entre établissements. Annexe une copie des ententes modifiées signées par les établissements.

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

ANNEXES

Avant de soumettre un projet de modification à l'examen de la CESPM, **veuillez vous assurer d'avoir annexé ou inclus, s'il y a lieu, chacun** des éléments suivants :

1. ANNEXES OBLIGATOIRES

Pour tous les programmes :

- ☐ Liste complète des annexes au projet de programme.
- ☐ 2.4 Correspondance et commentaires écrits (normalement, une ou deux pages) des spécialistes externes qui ont donné leur avis sur les modifications proposées.
- ☐ 2.5 La feuille de route actuelle et une feuille de route modifiée (**avec les changements en gras**).
- ☐ 2.5 La dernière version du programme soumise à la CESPM si celle-ci est différente de la feuille de route actuelle.
- ☐ 2.5 (*pour chaque cours obligatoire et cours à option dans la discipline*) Description au répertoire, préalables et résultats d'apprentissage.
- ☐ 3.1 Tableau – Résultats d'apprentissage (1^{er} cycle), (2^e cycle) ou (3^e cycle).
- ☐ 5.3 [Tableau – Budget](#) (avec les inscriptions).

Pour tout programme relié à la santé :

- ☐ 2.4 Lettre d'appui du CCRHSPA.

Dans le cas d'un programme articulé ou offert en collaboration :

- ☐ 8.1 Lettre(s) avec signature des partenaires confirmant que le projet est présenté en collaboration.
- ☐ 8.1 Ententes modifiées signées par les établissements.

2. ANNEXES À INCLURE, S'IL Y A LIEU

- ☐ 6.1 Renseignements supplémentaires susceptibles d'aider la CESPM à comprendre les modifications proposées et à évaluer la qualité du programme modifié.

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Arts et sciences sociales le 1er décembre 2021

Département : Études françaises

Nom du programme : Maîtrise ès arts (sociolinguistique)

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours tel qu'indiqué au répertoire)

Programme actuel		Proposition de modification	
Tableau des cours	42 CR.	Tableau des cours	42 CR.
Obligatoire	33 CR.	Obligatoire	36 CR.
LING6800	Méthodologie de la recherche	3	
LING6901	Thèse	30	
		LING6901	Thèse
			30
		LING7500	Processus de recherche
			3
		LING7530	Sociolinguistique
			3
Cours à option	9 CR.	Cours à option	6 CR.
Trois séminaires parmi les suivants dont un peut être suivi en études littéraires ou dans une discipline connexe :		Choisir deux séminaires parmi les suivants :	
		LING7520	Nouvelle question de socioling
			3
		LING7540	Débats soc. & polémiques ling.
			3
		LING7550	Langue, éduc., inégalités soc.
			3
		LING7560	Langues, genres et sexualités
			3
		LING7570	Norme ling. et enjeux sociaux
			3
		LING7580	Analyse du discours
			3
LING7820	Analyse conversationnelle		
	3		
LING7830	Dialectologie		
	3		
LING7840	Langues en contact		
	3		
LING7870	Insécurité linguistique		
	3		
LING7920	Les Acadiens et leur langue		
	3		
LING7940	Langues et minorités		
	3		
LING7950	Français en Amérique du Nord		
	3		
LING7960	Aménagement linguistique		
	3		
LING7980	Thèmes en linguistique		
	3		
Autres :		Autres (avec permission du CES) :	
LING6010	Lectures dirigées		
	3	LING7015	Lectures dirigées I
			3
		LING7020	Lectures dirigées II
			3
LING7510/LITT7510	Séminaire projet spécial		
	3		
LING7860/LITT7860	Analyse textuelle informatisée		
	3		

INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR
DU RÉPERTOIRE – PROGRAMMES DE CYCLE SUPÉRIEUR

- ☐ Proposition d'un nouveau programme
☒ Modification d'un programme

1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme
___Maîtrise ès arts (**sociolinguistique**)_____
- 1.2 Unité responsable
Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.3 Diplôme accordé
___M.A. (**sociolinguistique**)_____
- 1.4 Durée du programme ___Deux années (minimum)_____
- 1.5 Lieux où est offert le programme
Moncton
- 1.6 Date d'entrée en vigueur
___juillet 2023_____

2. Description du programme

2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Ce programme permet à l'étudiante et à l'étudiant d'approfondir ses connaissances et de poursuivre des recherches en **sociolinguistique**. La formule des séminaires et des travaux de recherche favorise la confrontation des idées et la maîtrise des instruments de recherche. Ce programme prépare également aux études de doctorat en linguistique ou en **sociolinguistique**.

2.2 Conditions d'admission

- Condition " A " ☐
- Condition " B " ☐
- Condition " C " ☐
- Condition " D " ☐

Sous réserve de la flexibilité nécessaire dans le traitement des dossiers, la moyenne d'entrée dans l'ensemble des programmes de deuxième cycle est de 3,00 sur une échelle dont le maximum est 4,30. Un pouvoir d'appréciation est conféré à la doyenne ou au doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche si la candidate ou le candidat ne satisfait pas aux exigences de la moyenne d'entrée, mais possède, par ailleurs, une expérience ou a fait des études subséquentes à l'obtention du diplôme de premier cycle permettant de conclure qu'il ou elle possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de deuxième cycle à la suite de la recommandation du Comité des études supérieures. (Règlement universitaire 22.1)

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION

Pour être admis au programme de maîtrise, la candidate ou le candidat doit généralement détenir un baccalauréat ès arts avec **majeure en linguistique**. Si la candidate ou le candidat ne répond

Formulaire CPR-9 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire – Programmes de cycle supérieur)

pas à ces exigences, le département peut lui imposer des cours **de rattrapage pour compléter sa formation de base en linguistique**. Une **moyenne cumulative de 3,00 sur une échelle dont le maximum est 4,30** est exigée dans les cours **de la majeure** pour toutes les étudiantes et tous les étudiants faisant une demande d’admission. L’étudiante ou l’étudiant qui aspire à la maîtrise ès arts devra faire accepter son projet de recherche par un professeur ou une professeure du département qui assumera la responsabilité de diriger sa thèse.

Satisfaire aux exigences de la condition générale d’admission.

2.3 Autres exigences du programme (s’il y a lieu)

(Exemples : ☐ conditions de maintien; ☐ exigences linguistiques; ☐ critères de promotion ; ☐ autres)

Scolarité : suivre obligatoirement le séminaire **LING7500 Processus de recherche et LING7530 Sociolinguistique** et au moins **un autre séminaire** dans la discipline. Le quatrième séminaire peut être suivi en études littéraires ou dans une discipline connexe. Dans le cas d’une discipline connexe, il faut l’accord du Comité des études supérieures du Département. **Il faut aussi l’accord du Comité des études supérieures du Département pour suivre un séminaire de lectures dirigées.**

2.4 Profil du programme

TABLEAU DES COURS		42 CR.
Obligatoires		36 CR.
LING6901	Thèse	30
LING7500	Processus de recherche	3
LING7530	Sociolinguistique	3
Cours à option		6 CR.
Choisir deux séminaires parmi les suivants :		
LING7520	Nouvelle question de socioling	3
LING7540	Débats soc. & polémiques ling.	3
LING7550	Langue, éduc., inégalités soc.	3
LING7560	Langues, genres et sexualités	3
LING7570	Norme ling. et enjeux sociaux	3
LING7580	Analyse du discours	3
Autres (avec permission du CES) :		
LING7015	Lectures dirigées I	3
LING7020	Lectures dirigées II	3

MODIFICATION AU DOCTORAT EN SCIENCES DU LANGAGE

R : 14-CPR-220223

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique la nouvelle appellation pour le programme de doctorat en sciences du langage, soit Doctorat en sociolinguistique. »

Vote : unanime

Proposition au Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte la nouvelle appellation pour le programme de doctorat en sciences du langage, soit Doctorat en sociolinguistique. »

PROJET DE MODIFICATION MAJEURE DE PROGRAMME

En règle générale, les modifications qui portent sur 25 % ou plus d'un programme ou des éléments d'un programme (voir section 2.4.2 de la politique *Évaluation des programmes universitaires avant leur mise en œuvre (Politiques et procédures) mars 2013*) doivent être soumises à une approbation par la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM). Les modifications qui ont des répercussions importantes sur le programme et qui affectent les exigences, la structure, le contenu, les résultats d'apprentissage, le mode de prestation ou les ressources du programme (ex. l'ajout d'un régime coopératif) exigent un projet de modification majeure de programme.

RENSEIGNEMENTS EXIGÉS

1. Identification du programme

- 1.1 Établissement(s) présentant le projet.
[Université de Moncton](#)
- 1.2 Faculté(s).
[Faculté des arts et des sciences sociales](#)
- 1.3 UARD(s) / CÉS, **s'il y a lieu**.
[Études françaises](#)
- 1.4 École(s) / Département(s) / Unité(s) / Secteur(s).
[Département d'études françaises](#)
 - 1.4.1 Lieux où est offert le programme.
[Campus de Moncton](#)
- 1.5 Nom du programme (ancien et proposé, **s'il y a lieu**).
[Ancien : Doctorat en sciences du langage; nouveau : Doctorat en sociolinguistique](#)
- 1.6 Codes de programme de l'établissement (proposés et existants, **s'il y a lieu**), comme ils apparaissent dans le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (élément IP 2000) (**à remplir par le VRAEAP**).
[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)
- 1.7 Type de programme (p. ex. certificat de 1^{er} cycle, diplôme de 1^{er} cycle, baccalauréat; certificat de 2^e cycle, diplôme d'études supérieures, maîtrise; doctorat).
[Doctorat](#)
- 1.8 Diplôme(s) décerné(s) (ancien et proposé, **s'il y a lieu**).
[Ancien : Ph. D. \(sciences du langage\); nouveau : Ph. D. \(sociolinguistique\)](#)
- 1.9 Calendrier
 - 1.9.1 Session et année des premières inscriptions au programme modifié, compte tenu de toutes les approbations exigées, y compris celle de la CESPM.
[Automne 2023](#)
 - 1.9.2 Année universitaire de la visite des évaluatrices ou évaluateurs externes, après la mise en œuvre du programme modifié (**à remplir par le VRAEAP**). [Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

Plan de transition pour les étudiantes et étudiants inscrits au programme existant, de même que le plan d'introduction graduelle des modifications, **s'il y a lieu**.

 - 1.9.3 Session et année où les derniers étudiantes et étudiants inscrits au programme existant le termineront, **s'il y a lieu** (voir les *Règlements universitaires* 11.1 et 11.2 pour la durée maximale des études). [2030](#)

- 1.9.4 **S'il y a lieu**, tout autre renseignement qui aidera la CESPM à comprendre comment le programme existant, approuvé par la CESPM, effectuera la transition au programme proposé.

Seuls une année de scolarité (12 cr.) et un examen prédoctoral (6 cr.) ne sont exigés. Pour le reste, il s'agit de crédits de thèse, donc aucune transition entre les programmes n'est nécessaire.

- 1.10 Dates de l'approbation par le Sénat (**à remplir par le VRAEAP**).
(1) Sénat

2. Description de la modification de programme proposée

- 2.1 Décrivez le **type de modifications proposées** (p. ex. modification de cours, ajout de l'enseignement coopératif, prestation par enseignement à distance).

Le nom du programme est modifié, ainsi que l'offre des séminaires.

- 2.2 Décrivez le **but des modifications** (p. ex. donner suite à une évaluation externe [fournir des détails], atteindre des objectifs institutionnels, mieux orienter le programme, suivre l'évolution de la discipline, répondre aux besoins de la clientèle).

Si les modifications proposées comprennent un changement de nom ou de diplôme, fournissez une justification du choix du nouveau nom ou diplôme.

À la suite d'une évaluation externe, deux recommandations majeures avaient été proposées.

1- « Que les membres du secteur linguistique explorent la possibilité de renommer les programmes afin de mettre en valeur leur contenu. » Ainsi, le « doctorat en sciences du langage » s'intitule désormais « doctorat en sociolinguistique ». L'évaluateur et l'évaluatrice externes ont signalé dans leur rapport que notre programme de doctorat témoigne d'une grande cohésion du point de vue de son approche et des thématiques abordées, puisqu'il ancre la formation de recherche fondamentale en SOCIOLINGUISTIQUE – ceci permet de privilégier l'Acadie comme terrain d'étude tout en intégrant des questions plus larges (i.e. l'étude des minorités linguistiques). Comme la sociolinguistique est au cœur des travaux de recherche des professeures du secteur linguistique, nous avons décidé de rendre cette spécialité plus visible dans un effort de transparence, certes, mais aussi dans une volonté de la rendre plus saillante au sein des autres programmes de doctorat offerts au Canada. Nous espérons de la sorte également répondre aux besoins de la clientèle étudiante qui a exprimé, au cours des dernières années, un intérêt marqué pour les questions de langue ancrées dans le milieu acadien ou minoritaire. Nous estimons ainsi que l'expertise développée par le secteur linguistique du Département d'études françaises sera mieux représentée par ce changement de nom de programme.

2- « Que les membres du secteur linguistique revoient la banque de séminaires en fonction du renouvellement du corps professoral tout en gardant à l'esprit l'identité cohésive des programmes. » En ce qui concerne l'offre de séminaires, les séminaires à thématiques larges ont été remplacés par des séminaires à thématiques plus spécifiques et actualisées. Nous en avons également diminué le nombre afin de mieux refléter la situation actuelle en termes de ressources humaines (trop de séminaires devenaient « surannés »), et nous avons créé un deuxième séminaire de lectures dirigées afin d'offrir une certaine souplesse à la formation de la scolarité de l'étudiante ou de l'étudiant, souplesse nécessaire dans un petit département.

- 2.3 Identifiez les **autres établissements** mis à contribution ou consultés, **s'il y a lieu**.
Cliquez ici pour saisir le texte.

- 2.4 Nommez chaque **consultante ou consultant externe** (p. ex. professeure, professeur ou autre spécialiste) qui a donné son avis sur les modifications de programme proposées¹. **Annexez** la correspondance et les commentaires écrits (normalement, une ou deux pages) des personnes consultées. Incluez un sommaire des mesures prises pour régler les questions soulevées, **s’il y a lieu**.

Dans le cas d’un programme relié à la santé, annexez une lettre d’appui du *Comité consultatif sur les ressources humaines en santé dans les Provinces atlantiques* (CCRHSPA).

[Davy Bigot \(Université Concordia\) et Sylvie Roy \(University of Calgary\)](#)

- 2.5 Indiquez la durée du programme en années (temps complet et temps partiel, **s’il y a lieu**).

Durée minimale de 3 ans. Durée maximale de 7 ans après la première inscription.

Annexez la feuille de route actuelle et une feuille de route modifiée (avec les changements en gras).

Annexez également la **dernière version** du programme soumise à la CESPM si celle-ci est différente de la feuille de route actuelle.

Pour chaque cours obligatoire et cours à option dans la discipline, **annexez** la description au répertoire, les préalables et les résultats d’apprentissage.

3. Résultats d’apprentissage

- 3.1 Complétez et **annexez** le **Tableau – Résultats d’apprentissage (1^{er} cycle), (2^e cycle) ou (3^e cycle)** en précisant les résultats d’apprentissage au niveau du diplôme et au niveau du programme et en décrivant les mécanismes qui permettront de les atteindre.

- 3.2 Décrivez les **stratégies d’apprentissage** (p. ex. la pédagogie par projet, l’apprentissage coopératif, les travaux et exercices d’application réalisés en équipes, l’enseignement par les pairs, la découverte guidée, les exposés interactifs, lectures et analyses de textes, dissertations, comptes rendus, travaux pratiques, projets de recherche, analyses de cas, visites dans des institutions et organismes) (**synthèse en 100 mots ou moins**).

Les stratégies d’apprentissage demeurent les mêmes – ce programme mise sur les exposés interactifs, les lectures et les analyses de textes, les dissertations, les comptes rendus, les travaux pratiques et les projets de recherche (sur un semestre). Les objectifs d’apprentissage visent pour l’essentiel une bonne capacité d’analyse et visent au développement d’un esprit critique et de synthèse. Les objectifs secondaires incluent l’acquisition d’habiletés rédactionnelles et le développement d’une certaine autonomie au travail. Enfin, les stratégies peuvent inclure des composantes méthodologiques comme la collecte de données sur le terrain, dans les archives, etc.

- 3.3 **S’il y a lieu**, décrivez comment les modifications proposées répondent aux exigences en matière d’**agrément**. Cliquez ici pour saisir le texte.

4. Ressources humaines

Décrivez les répercussions que les modifications proposées auront sur les **ressources humaines** affectées au programme, **s’il y a lieu**.

Les modifications proposées n’ont pas de répercussions sur les ressources humaines.

5. Incidences sur les ressources

- 5.1 Indiquez si les **inscriptions au programme** devraient augmenter, diminuer ou demeurer inchangées à la suite de la modification du programme. Si un changement est prévu, veuillez en indiquer le degré (p. ex. on prévoit

¹ Une fois que la proposition sera soumise à la CESPM, celle-ci invitera aussi les autres universités des Provinces maritimes à fournir des commentaires écrits dans un délai de deux semaines. Il est important de ne pas confondre ces consultations avec le processus d’évaluation externe sous la *Politique d’évaluation des programmes*.

X inscriptions additionnelles chaque année, ce qui donnera un total de Y étudiantes et étudiants par année une fois le programme mis en place).

Nous souhaitons voir une augmentation des inscriptions au programme, mais il nous est impossible d'anticiper à l'heure actuelle une augmentation ou une diminution des inscriptions à la suite de la modification du programme. Toutefois, nous misons sur l'originalité et la spécificité de ce programme pour en accroître l'intérêt et par le fait même, les inscriptions.

- 5.2 Décrivez les répercussions que les modifications proposées auront sur les **ressources du programme** et les mesures qui seront prises pour les gérer. Si aucune répercussion n'est prévue, expliquez les raisons de cette conclusion.

Les cinq professeures de linguistique du Département d'études françaises seront en mesure d'assurer l'offre des séminaires et l'encadrement des personnes inscrites au programme. Le nombre de crédits offerts reste le même.

- 5.3 Complétez et **annexez** le **Tableau – Budget** afin de présenter un **budget révisé** qui tient compte des modifications proposées **s'il y a lieu**. Consultez le décanat de votre faculté au besoin.

- 5.4 Décrivez les répercussions qu'entraînera la modification de ce programme sur **les autres programmes actuellement offerts** par l'établissement (p. ex. réduction de l'offre de cours à option ou de cours interdépartementaux) et les mesures qui seront prises à cet égard.

Les modifications proposées n'entraînent pas de répercussions sur les autres programmes actuellement offerts par l'Université de Moncton.

6. Autres renseignements

- 6.1 **S'il y a lieu**, fournissez ou **annexez** tout autre renseignement qui aidera la CESPM à comprendre les modifications proposées et à évaluer la qualité du programme modifié. Des rapports d'évaluation interne ou externe, de même qu'un résumé de la réponse de l'Université, **s'il y a lieu**, seraient utiles.
Cliquez ici pour saisir le texte.

7. Renseignements complémentaires exigés (pour les programmes offerts à l'aide des technologies ou d'autres modes d'enseignement à distance)

Dans le cas où le **mode de prestation d'un programme est modifié** pour y inclure l'enseignement à l'aide des technologies ou d'autres modes d'enseignement à distance :

- 7.1 Décrivez comment les **modes de prestation** contribueront à enrichir l'apprentissage des étudiantes et étudiants et à créer un sentiment d'appartenance à la communauté universitaire, autant parmi les étudiantes et étudiants qu'entre les membres de la population étudiante et les membres du corps professoral.

Cliquez ici pour saisir le texte.

- 7.2 Décrivez les **mécanismes de soutien** offerts aux membres du corps professoral (p. ex. formation pédagogique obligatoire ou facultative, soutien technique pour la conception des cours et l'enseignement) et aux étudiantes et étudiants (p. ex. initiation obligatoire ou facultative à l'utilisation de la technologie, communications sur les attentes relatives aux rapports interpersonnels et au rendement).

Cliquez ici pour saisir le texte.

- 7.3 Décrivez dans quelle mesure les **membres du corps professoral seront disponibles** pour les étudiantes et étudiants et pourront leur faire part de leurs commentaires; décrivez aussi les possibilités d'échange entre les étudiantes et étudiants dans le cadre de ce programme.

Cliquez ici pour saisir le texte.

- 7.4 Décrivez les **mécanismes mis en place** pour s'assurer des paramètres suivants pour le programme proposé :
- les systèmes de gestion des cours sont fiables, adéquats et adaptables
 - le matériel informatique, les logiciels et les autres ressources et supports technologiques sont appropriés

- les technologies et le matériel sont en bon état et à jour
- l'infrastructure permettra le soutien des services existants et l'expansion des cours offerts en ligne.

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

8. Renseignements complémentaires exigés (pour les programmes offerts en collaboration, y compris les programmes articulés)

- 8.1 Dans le cas d'un programme articulé ou offert en collaboration, annexe des lettres avec signature des partenaires confirmant que le projet est présenté en collaboration.

Signalez et expliquez les **changements aux ententes** entre établissements. Annexe une copie des ententes modifiées signées par les établissements.

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

ANNEXES

Avant de soumettre un projet de modification à l'examen de la CESPM, **veuillez vous assurer d'avoir annexé ou inclus, s'il y a lieu, chacun** des éléments suivants :

1. ANNEXES OBLIGATOIRES

Pour tous les programmes :

- ☐ Liste complète des annexes au projet de programme.
- ☐ 2.4 Correspondance et commentaires écrits (normalement, une ou deux pages) des spécialistes externes qui ont donné leur avis sur les modifications proposées.
- ☐ 2.5 La feuille de route actuelle et une feuille de route modifiée (**avec les changements en gras**).
- ☐ 2.5 La dernière version du programme soumise à la CESPM si celle-ci est différente de la feuille de route actuelle.
- ☐ 2.5 (*pour chaque cours obligatoire et cours à option dans la discipline*) Description au répertoire, préalables et résultats d'apprentissage.
- ☐ 3.1 Tableau – Résultats d'apprentissage (1^{er} cycle), (2^e cycle) ou (3^e cycle).
- ☐ 5.3 [Tableau – Budget](#) (avec les inscriptions).

Pour tout programme relié à la santé :

- ☐ 2.4 Lettre d'appui du CCRHSPA.

Dans le cas d'un programme articulé ou offert en collaboration :

- ☐ 8.1 Lettre(s) avec signature des partenaires confirmant que le projet est présenté en collaboration.
- ☐ 8.1 Ententes modifiées signées par les établissements.

2. ANNEXES À INCLURE, S'IL Y A LIEU

- ☐ 6.1 Renseignements supplémentaires susceptibles d'aider la CESPM à comprendre les modifications proposées et à évaluer la qualité du programme modifié.

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Arts et sciences sociales le 1^{er} décembre 2021

Département : Études françaises

Nom du programme : Doctorat en sociolinguistique

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours tel qu'indiqué au répertoire)

Programme actuel		Proposition de modification	
Tableau des cours	108 CR.	Tableau des cours	108 CR.
Obligatoires	96 CR.	Obligatoires	96 CR.
LING8901 Examen prédoctoral	6	LING8901 Examen prédoctoral	6
LING8902 Thèse de doctorat	90	LING8902 Thèse de doctorat	90
Cours à option	12 CR.	Cours à option	12 CR.
Quatre séminaires choisis parmi les suivants :		Choisir quatre séminaires parmi les suivants :	
		LING7500 Processus de recherche	3
		LING7520 Nouvelle question de socioling	3
		LING7530 Sociolinguistique	3
		LING7540 Débats soc. & polémiques ling.	3
		LING7550 Langue, éduc., inégalités soc.	3
		LING7560 Langues, genres et sexualités	3
		LING7570 Norme ling. et enjeux sociaux	3
		LING7580 Analyse du discours	3
LING7820 Analyse conversationnelle	3		
LING7830 Dialectologie	3		
LING7840 Langues en contact	3		
LING7870 Insécurité linguistique	3		
LING7920 Les Acadiens et leur langue	3		
LING7940 Langues et minorités	3		
LING7950 Français en Amérique du Nord	3		
LING7960 Aménagement linguistique	3		
LING7980 Thèmes en linguistique	3		
Autres :		Autres (avec permission du CES) :	
LING7010 Lectures dirigées	3	LING7015 Lectures dirigées I	3
		LING7020 Lectures dirigées II	3
LING7510/LITT7510 Séminaire projet spécial	3		
LING7860/LITT7860 Analyse textuelle informatisée	3		

INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR
DU RÉPERTOIRE – PROGRAMMES DE CYCLE SUPÉRIEUR

- ☐ Proposition d'un nouveau programme
☒ Modification d'un programme

1. Identification du programme

1.1 Titre du programme

Doctorat en **sociolinguistique**

1.2 Unité responsable

Faculté des arts et des sciences sociales

1.3 Diplôme accordé

Ph.D. (**sociolinguistique**)

1.4 Durée du programme

Durée minimale de 3 ans. Durée maximale de 7 ans après la première inscription

1.5 Lieux où est offert le programme

Moncton

1.6 Date d'entrée en vigueur

juillet 2023

2. Description du programme

2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Permettre à l'étudiante et à l'étudiant d'acquérir les éléments essentiels à la production d'une thèse qui contribuera à l'avancement des connaissances dans un champ d'études déterminé et l'inciter à fonctionner de façon de plus en plus autonome dans le domaine de la recherche en **sociolinguistique**.

2.2 Conditions d'admission

- Condition " A " ☐
- Condition " B " ☐
- Condition " C " ☐
- Condition " D " ☐

Sous réserve de la flexibilité nécessaire dans le traitement des dossiers, la moyenne d'entrée dans l'ensemble des programmes de deuxième cycle est de 3,00 sur une échelle dont le maximum est 4,30. Un pouvoir d'appréciation est conféré à la doyenne ou au doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche si la candidate ou le candidat ne satisfait pas aux exigences de la moyenne d'entrée, mais possède, par ailleurs, une expérience ou a fait des études subséquentes à l'obtention du diplôme de premier cycle permettant de conclure qu'il ou elle possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de deuxième cycle à la suite de la recommandation du Comité des études supérieures. (Règlement universitaire 22.1)

La maîtrise en linguistique ou en sociolinguistique (ou l'équivalent) obtenue avec une **moyenne minimale de 3,00, ou l'équivalent de 3,00**. Avant de s'inscrire au programme de doctorat en

Formulaire CPR-9 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire – Programmes de cycle supérieur)

sociolinguistique, les personnes détenant une maîtrise en français avec mémoire devront d’abord compléter leur formation par un travail de recherche et un mémoire supplémentaire dans le domaine.

Le Comité des études supérieures du Département étudiera le dossier de toutes personnes détenant un diplôme potentiellement équivalent et fixera les compléments de formation nécessaires avant l’inscription au troisième cycle. Pour les personnes qui détiennent une Maîtrise dans une autre discipline, une propédeutique sera exigée.

Outre la connaissance du français, les candidats et candidates au doctorat devront posséder une compétence de lecteur en anglais ou dans toute autre langue nécessaire à leur recherche.

2.3 Autres exigences du programme (s’il y a lieu)

(Exemples : ☐ conditions de maintien; ☐ exigences linguistiques; ☐ critères de promotion ; ☐ autres)

Scolarité

Suivre au moins trois séminaires dans la discipline, dont un pouvant être sous forme de lectures dirigées. Le quatrième séminaire peut être suivi en études littéraires ou dans une discipline connexe. Dans le cas **du séminaire de lectures dirigées ou** d’une discipline connexe, il faut l’accord du Comité des études supérieures du Département.

On peut suivre au maximum deux séminaires dans des universités qui ont des programmes comparables.

Sauf indication contraire, les séminaires offerts par le Département d’études françaises s’adressent à la fois aux étudiantes et aux étudiants des deuxième et troisième cycles.

Examen prédoctoral

Une fois sa scolarité terminée et avant d’entreprendre la rédaction de sa thèse, l’étudiante ou l’étudiant se présente à l’examen prédoctoral.

Thèse

Une thèse de doctorat est le résultat d’une recherche approfondie et originale qui apporte une contribution véritable à l’avancement des connaissances dans un domaine précis (voir les règlements de la FESR sur les thèses). Le volume normal d’une thèse de doctorat est de quelque 300 pages.

On encouragera l’étudiante ou l’étudiant en rédaction de thèse à publier une partie de son travail sous forme d’articles dans des revues arbitrées. De plus en plus favorisée par les universités canadiennes, cette formule permet à l’étudiante ou à l’étudiant de tester ses hypothèses de recherche en même temps que la pertinence de ses résultats au fur et à mesure que son projet de thèse se développe, et de participer activement à la communauté des chercheurs et chercheuses. Ces articles ne remplacent cependant pas la thèse; ils doivent être incorporés de manière à former un ensemble logique qui respecte les formules admises des thèses du troisième cycle.

Le candidat ou la candidate fait approuver le choix de son directeur ou de sa directrice et, le cas échéant, de son codirecteur ou de sa codirectrice de thèse avant la fin de la deuxième session, et le choix de son sujet de thèse avant la fin de la troisième session. L’étudiante ou l’étudiant remplit le formulaire prévu à cet effet et le soumet au Comité des études supérieures par l’intermédiaire de son directeur ou de sa directrice de thèse. Le Comité rend le sujet public et l’approuve à la lumière des avis reçus.

À la fin de chaque année scolaire, et ce jusqu’à la soutenance, le candidat ou la candidate remet

Formulaire CPR-9 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire – Programmes de cycle supérieur)

à son directeur ou à sa directrice de thèse et au Comité des études supérieures un rapport sur l’avancement de ses recherches.

Une fois sa scolarité terminée et avant d’entreprendre la rédaction de sa thèse, l’étudiante ou l’étudiant se présente à l’examen prédoctoral.

Soutenance

Lorsque la thèse est terminée, l’étudiante ou l’étudiant la dépose officiellement, selon les procédures fixées par la Faculté des études supérieures et de la recherche; celle-ci se charge d’organiser l’évaluation de la thèse ainsi que la soutenance.

Résidence et limite de temps

Le candidat ou la candidate au doctorat doit être inscrit à temps complet durant au moins quatre sessions. La thèse doit être soumise dans les sept années suivant la première inscription au programme.

2.4 Profil du programme

TABLEAU DES COURS		108 CR.
Obligatoires		96 CR.
LING8901	Examen prédoctoral	6
LING8902	Thèse de doctorat	90
Cours à option		12 CR.
Choisir quatre séminaires parmi les suivants :		
LING7500	Processus de recherche	3
LING7520	Nouvelle question de socioling	3
LING7530	Sociolinguistique	3
LING7540	Débats soc. & polémiques ling.	3
LING7550	Langue, éduc., inégalités soc.	3
LING7560	Langues, genres et sexualités	3
LING7570	Norme ling. et enjeux sociaux	3
LING7580	Analyse du discours	3
Autres (avec permission du CES) :		
LING7015	Lectures dirigées I	3
LING7020	Lectures dirigées II	3